



## Véhicule de société sans contrôle technique

Par **Tintin7474**, le **23/10/2019** à **11:33**

Bonjour, le véhicule de société de mon entreprise a son contrôle technique dépassé depuis plus d'un an, quel sont les risques pr moi de le conduire ( outre la sécurité)?

En cas d'accident non responsable est on quand même couvert ? Et en cas d'accident responsable qui est en cause ? Serait ce à nous personnellement de payer les dégâts ?

Par **Prana67**, le **23/10/2019** à **16:46**

Bonjour,

Si vous savez que le véhicule n'est pas aux normes vous pouvez, je dirais même vous devez, refuser de rouler avec. Vous pouvez aussi faire valoir votre droit de retrait.

Si vous roulez ce sera à vous d'assumer les conséquences en cas de contrôle (pv 135€ + probable immobilisation). En cas d'accident l'assurance prendra en charge les dommages causés aux tiers (responsabilité civile) mais pas les vôtres.